



Dossier # : 1141597024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

De recommander au conseil d'agglomération ce qui suit :

- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'en juin 2015;

- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'en juin 2016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-17 08:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1141597024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

CONTENU**CONTEXTE**

Ces nominations sont impératives afin d'obtenir le quorum au sein du conseil d'administration du CLD d'Anjou, et ce, jusqu'à la scission finale de l'organisme local.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselyne FRAPPIER
Analyste-redacteur

514 493-8003

Tél :

Télécop. : 000-0000



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 12 mars 2015

Résolution: CA15 12081

Modifier la résolution CA15 12030 du 13 janvier 2015, nomination de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 12030 du 13 janvier 2015, en y supprimant le premier paragraphe, ainsi que le premier alinéa du 2e paragraphe, afin qu'elle se lise comme suit:

« De recommander au conseil d'agglomération ce qui suit :

- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'en juin 2015;
- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'en juin 2016. »

ADOPTÉE

51.01 1141597024

Louise GOUDREULT

Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des Relations
avec les citoyens et du Greffe

Signée électroniquement le 12 mars 2015

**Dossier # : 1141597024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Pour le conseil d'arrondissement

Il y aurait lieu pour le conseil d'arrondissement de nommer le conseiller Paul-Yvon Perron pour représenter le conseil d'arrondissement d'Anjou à titre d'administrateur au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;

Pour le conseil d'agglomération

Nous recommandons au conseil d'agglomération ce qui suit :

- De nommer le conseiller Paul-Yvon Perron à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;
- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD;
- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD.

Signé par Andrée DUQUETTE **Le** 2015-01-07 09:15

Signataire :

Andrée DUQUETTE

Directrice d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141597024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 2.2 des règlements généraux du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, sont membres d'office deux membres du conseil d'arrondissement d'Anjou nommés par ledit conseil selon le terme fixé par celui-ci. À sa séance du 3 décembre 2013, le conseil d'arrondissement prolongeait le mandat du conseiller Gilles Beaudry, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016.

Par ailleurs, l'article 4.3 stipule que le conseil d'arrondissement nomme deux représentants pour siéger au conseil d'administration du CLD et fixe la durée de leur mandat dont le terme ne peut excéder deux ans. Ces nominations doivent être entérinées par le conseil d'agglomération. À sa séance du 30 janvier 2014, le conseil d'agglomération confirmait la nomination du conseiller Gilles Beaudry à ce titre, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;

Toutefois, le conseil désire remplacer M. Beaudry par le conseiller Paul-Yvon Perron, et ce, jusqu'au terme du mandat prévu, soit jusqu'au 2 février 2016 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD.

L'autre représentante du conseil d'arrondissement, le conseiller de ville Andrée Hénault, demeure en poste et aucun changement n'est apporté à sa nomination qui vient à échéance le 2 février 2016 ou jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD.

De plus, l'article 4.10 des règlements généraux du CLD d'Anjou, « Pouvoirs du conseil d'administration », item f), stipule de combler dans les plus brefs délais toute vacance qui survient en cours de mandat au conseil d'administration en nommant un représentant du secteur concerné pour terminer le mandat de la vacance et en faisant entériner le nouvel administrateur par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Ainsi, deux postes seront à combler suite au départ de M. Raymond Perreault (siège impair - jusqu'en juin 2015 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD) et de M. Joël Châteauneuf (siège pair jusqu'en juin 2016 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0394 — 21 août 2014 — Reconduction de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (**dont M. Joël Châteauneuf**);

- CG14 0033 — 30 janvier 2014 — Confirmation et reconduction des mandats des conseillers d'arrondissement au sein du CLD d'Anjou (Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry) et approbation d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance (**M. Joël Châteauneuf**);
- CA13 12279 — 3 décembre 2013 — Prolongement et reconduction de mandats et nomination d'un membre au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou
- CG13 0434 — 26 septembre 2013 — Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration du CLD d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015, à savoir : **MM. Raymond Perreault**, Jacques Laflèche et Jean-Louis Landry;
- CG11 0396 — 24 novembre 2011 — Nomination des membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (**dont M. Raymond Perreault**);

DESCRIPTION

Pour le conseil d'arrondissement

Il y aurait lieu pour le conseil d'arrondissement de nommer le conseiller Paul-Yvon Perron pour représenter le conseil d'arrondissement d'Anjou à titre d'administrateur au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;

Pour le conseil d'agglomération

Nous recommandons au conseil d'agglomération ce qui suit:

- De nommer le conseiller Paul-Yvon Perron à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;
- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD;
- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD.

JUSTIFICATION

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent sommaire est conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux obligations de l'article 94 de la loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie C. BOUTIN
Commissaire adjoint(e) - développement
économique
Carole Boivin, secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MÉNARD
Directrice

Le : 2015-01-06

pour
Sylvie Boutin, commaire adjoint - dév.
économique

Tél : 514 493-8088
Télécop. : 514 493-8089

Tél : 514 493-5112
Télécop. : 514 493-8089

M^e Sylvain Leduc, notaire

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Citoyenneté	Canadienne
Scolarité	Études universitaires 2 ^{ème} cycle
Langues parlées et écrites	Français et anglais

FORMATION ACADÉMIQUE

- | | |
|---|-----------|
| 1. Études supérieures universitaires complétées | 2007-2009 |
| Diplôme de droit notarial, DDN | |
| <i>Chambre des notaires du Québec</i> | |
| <i>Université de Montréal</i> | |
| 2. Études universitaires complétées | 2005-2007 |
| Baccalauréat en droit, LLB | |
| <i>Université de Montréal</i> | |
| 3. Études universitaires complétées | 1998-2001 |
| Bachelor of Commerce, BComm | |
| <i>Université Concordia</i> | |
| 4. Études collégiales complétées | 1995-1998 |
| DÉC sciences humaines avec Mathématiques | |
| <i>Collège de Maisonneuve</i> | |

Collège de Montréal

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

1. Notaire en pratique privée

2009-

Étude Me Sylvain Leduc, notaire

(Montréal, Arrondissement Anjou)

2. Propriétaire et gérant

1996-2007

Fleuriste Florateria

(Montréal)

Responsable des ressources humaines, du service à la clientèle, de la comptabilité, des achats.

3. Surveillance, Entraîneur de football

1998-2002

Collège Jean-Eudes

(Montréal, Arrondissement Rosemont)

Surveillance de classe et de salles d'étude. Entraîneur-adjoint de football de l'équipe juvénile et cadet, secondaire 3 à 5.

4. Gardien de sécurité

1996-2001

Groupe sécurité CLB

(Montréal)

Membre de l'équipe de sécurité du Festival de Jazz, des Francophonies, de la boîte à chansons Les Deux Pierrots, et de la Place des Arts.

Remerciements et salutations les plus sincères,

M^e Sylvain Leduc, notaire

Des références vous seront fournies sur demande.

Alexandre Bouchard

Expérience professionnelle

Les Services Mobile U inc.

Anjou, 2014-Auj.

Président & Co-fondateur

- Gestion et direction de l'entreprise.
- Consultation et formation de personnel liées aux technologies mobiles.
- Gestion de projets d'envergure impliquant les produits mobiles au Canada.
- Conférencier dans le domaine de la mobilité efficace.

Réalisations : Gain de comptes majeurs dans la première année d'existence. Participation au concours Québécois en entrepreneuriat. Élève au SAJE.

Apple Inc.

Laval, 2010-2013

Conseiller, service aux entreprises, Business Relationship Leader

- Développement et Gestion de comptes commerciaux. Responsable des comptes PME, Grandes Entreprises.
- Responsable de diverses stratégies de développement d'Affaires (ex : municipalités sans-papier, courtiers immobiliers, etc.)
- Participation consultative à divers projets d'envergure impliquant les produits Apple au Québec.
- Formation des clients et des nouveaux employés Apple sur une base régulière.
- Instigateur d'un programme canadien de certification (Formation) Affaires pour les employés de Apple Retail.

Réalisations : Augmentation de 175% des chiffres de ventes de l'équipe dans la première année. Le nombre de postes de conseillers a triplé en 2 ans grâce à nos initiatives.

Front-Line Affichage

Boucherville, 2009-2010

Directeur de Comptes Nationaux, Territoire : Montréal/Québec/Toronto

- Représentation et développement auprès de comptes majeurs (agences de publicités, clients d'envergure).
- Responsable d'initiatives de développement des affaires, de communication et d'associations stratégiques.
- Création et analyse de documents médias.

Réalisations : Augmentation des ventes de 200% à chaque année

Randstad

Montréal (centre-ville), 2007-2008

Directeur de Comptes

- Responsable du développement de nouveaux comptes et gestion de la clientèle existante.
- Représentation chez les clients potentiels (centre-ville).
- Gestion du processus de recrutement externe.

*Réalisations: Augmentation des revenus de l'ordre de 175% de mon unité de travail.
Signature d'accords nationaux et provinciaux avec des clients majeurs.*

KPMG

Montréal (centre-ville), 2006-2007

Assistant au Développement des Affaires /Groupe de Recherche et Développement

- Aide à la conception et l'exécution du développement des Affaires.
- Analyses Excel avancées des dépenses en R&D des clients.
- Appels et représentation lors de divers rassemblements industriels.

Réalisations : Augmentation des revenus de 1.7M de la division Recherche et Développement.

Formation**ESG/UQAM**

Montréal, 2002-2004

B.A.A spécialisé en Marketing

- Participant au « Grand Concours de la Relève Publicitaire » du PCM ; 2^e place au Québec.
-

Langues

Français et Anglais

Connaissances

Informatique: Connaissance avancées des plateformes Mac OS et PC, des plateformes mobiles iOS (iPad, iPhone) et sommaire de la plateforme Android.

Logiciels:

- Suite Office : Excel, Word et PowerPoint (avancé)
- Suite iWork: Numbers, Keynote et Pages (intermédiaire)
- Applications iOS en Entreprise (avancé)
- Logiciels de design (Photoshop, etc.)
- Divers logiciels de base de données (ex : FileMaker)
- Formation Mac OSX Lion Server
- Connaissance de divers logiciels par secteur d'industrie.

Talents et Aptitudes: Gestion et administration, Planification stratégique, vente, recrutement, gestion du personnel, coaching et formation, gestion des priorités, multi-tâche, créativité, représentation, analyse, présentations orales.

Dossier # : 1141597024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Objet :	Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (réf. : Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., 2004 ch. 29, art 19, 11°c)). La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c M-30.01) (loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal notamment sur le développement économique local et les CLD. En vertu de la Loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes.

Le 29 août 2013, le conseil d'agglomération approuvait le projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD d'Anjou (CG13 0299 / GDD1136251001).

En vertu de l'article 94 de la loi sur le MDEIE, « le conseil d'administration d'un centre local de développement comprend des élus municipaux, des personnes issues notamment du milieu des affaires et de l'économie sociale ainsi que, sans droit de vote, le député de l'Assemblée nationale de toute circonscription sur le territoire de laquelle le centre local de développement a compétence. Le conseil comprend également, sans droit de vote, les personnes suivantes :

- 1° le responsable du centre local de développement;
- 2° le directeur d'un centre local d'emploi».

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Alain MARTEL
Conseiller en planification chef d'équipe**ENDOSSÉ PAR**Alain MARTEL
Conseiller en planification chef d'équipe

Le : 2015-01-07

Tél : 514 872-8508

Tél : 14 872-8508

Division :